

Référendum Citoyen annonce sa cinquième question : la responsabilité des magistrats

Paris, le 15 juin 2026

Quatre jours après le lancement de Référendum Citoyen, classée en tête de la catégorie Actualités de l'App Store dès le 11 juin, l'association Libérez-vous Citoyens annonce l'ouverture d'un cinquième référendum citoyen, consacré à la responsabilité personnelle des magistrats. Portée par Georges Fenech, ancien magistrat, cette question entre dans l'application dès demain.

La question soumise au vote : *Faut-il que les magistrats répondent personnellement de leurs fautes lourdes devant une cour de personnalités qualifiées extérieures à la magistrature, selon le plan "Responsabilité des magistrats" ?*

Une demande sociale devenue impossible à ignorer

Le moment n'est pas le fruit du hasard. En juin 2026, la confiance des Français dans leur justice atteint son plus bas niveau depuis 2019 : **65 %** ne lui font pas confiance, soit une chute de dix points en quelques mois (Elabe-BFMTV, 10 juin 2026). L'affaire Lyhanna a agi comme révélateur d'une crise structurelle. Le procureur général près la Cour de cassation lui-même, Rémy Heitz, reconnaît dans *Le Monde* du 13 juin qu'elle révèle une crise qui « *dépasse la question des moyens de la seule institution judiciaire* ».

Selon Odoxa-Backbone pour *Le Figaro* (11 juin 2026), **90 %** des Français estiment que la justice a dysfonctionné dans cette affaire. Plus significatif encore : **56 %** en attribuent la cause à la responsabilité individuelle d'un ou plusieurs magistrats. C'est précisément cette question que Référendum Citoyen soumet au débat et au vote pour que les citoyens tranchent de manière apaisée.

Ce que propose le plan "Responsabilité des magistrats"

Porté par **Georges Fenech**, ancien magistrat et ancien membre de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire d'Outreau, le plan prévoit la création d'une Cour disciplinaire composée de sept personnalités qualifiées - universitaires, avocats, responsables associatifs - élues au suffrage universel direct pour cinq ans, extérieures au corps de la magistrature. Elle pourrait être saisie par le garde des Sceaux, la hiérarchie judiciaire ou tout justiciable victime d'une faute lourde. Les sanctions iraient de la suspension provisoire à la révocation, ainsi qu'à la réparation pécuniaire sur deniers personnels.

Si le « Oui » l'emporte massivement, et que le pouvoir exécutif l'entend, il devra saisir le parlement réuni en Congrès pour proposer une révision de l'**article 65 de la Constitution**. Référendum Citoyen donne la parole aux citoyens pour qu'ils puissent exercer une pression démocratique incontestable, vérifiable, non pilotée par l'État.

De l'émotion au débat

« *Référendum Citoyen ne juge pas l'affaire Lyhanna* » rappelle Robinson Jardin, président de l'Association Libérez-vous citoyens qui porte l'application. « *Elle fait ce pour quoi elle a été conçue : transformer une émotion collective en débat argumenté, puis en décision démocratique apaisée* ». Le dossier complet - diagnostic, arguments « pour » et « contre » - est accessible depuis l'application et le site www.referendumcitoyen.fr.

Calendrier

- ◆ **11 juin 2026** Lancement officiel et ouverture du 1^{er} cycle avec quatre premiers référendums
- ◆ **16 juin 2026** Ouverture du vote sur le 5^e référendum : la responsabilité personnelle des magistrats
- ◆ **14 juillet 2026** Publication des règles d'accès au statut de Référendum Citoyen
- ◆ **Septembre 2026** Premier bilan du 1^{er} cycle et ouverture d'une nouvelle vague de quatre référendums
- ◆ **Octobre 2026** Première vague de référendums proposés par des chercheurs, think tanks, élus locaux, représentants associatifs et autres collectifs

A propos de Référendum Citoyen

Référendum Citoyen, c'est la démocratie dans la poche : chaque citoyen vote directement sur les grandes questions qui engagent son quotidien, en toute sécurité, en toute transparence. Initiée par Alexandre Jardin et Robinson Jardin, la plateforme est portée par l'association **Libérez-vous Citoyens** - tiers de confiance indépendant dont les financements sont publics -, issue du mouvement des **#Gueux** qui a obtenu l'abrogation des ZFE, et adossée à un collectif d'experts en cybersécurité, droit, économie, énergie et santé. **Référendum Citoyen : on vote, on compte.**

Télécharger l'application



referendumcitoyen.fr

[X](#) • [Facebook](#) • [Instagram](#) • [TikTok](#)

Registre public des votes : [FreedomTool.org](https://freedomtool.org) • Code open source : [Open source GitHub](#)

Contact presse :

Sabine Rozier-Deroche, Taola consultants

srd@taolaconsultants.com • +33 (0)6 42 66 45 24